



WWF

LE WWF
DANS VOTRE
TESTAMENT



QUI SOMMES-NOUS ?

Le WWF est l'une des organisations internationales de conservation de la nature indépendantes les plus importantes et les plus respectées au monde. Nous menons actuellement plus de 1 000 projets dans plus de 100 pays. Tous ces projets et toutes nos activités contribuent à notre seule mission : freiner la dégradation de l'environnement de notre planète et aider l'humain à vivre en harmonie avec la nature. Nous œuvrons à la conservation de la biodiversité, veillons à ce que l'utilisation des ressources naturelles soit durable et promouvons la réduction de la pollution et de la surconsommation.

Ce progrès n'a été possible que grâce au soutien de nos donateurs. Aujourd'hui, nous pouvons compter sur plus de cinq millions de sympathisants à travers le monde. Ensemble, nous pouvons léguer une planète vivante aux générations futures.

En incluant le WWF dans votre testament, vous pouvez nous aider à mener des projets dans plusieurs régions du monde et à préserver des écosystèmes uniques. Il s'agit d'un investissement sur le long terme qui permet aux équipes sur le terrain de faire une réelle différence.

SOMMAIRE

Qui sommes-nous ? 2

Avant-propos 3

**Inscrire le WWF dans son testament,
un geste qui a du sens ? 4**

Un legs pour la planète

Projets 6

Doubler le nombre de tigres

Préserver le joyau vert de l'Afrique

Protéger le cœur sauvage de l'Europe

L'Amazonie, poumon vert de notre planète

Votre testament 14

Faire respecter votre volonté

Quels sont les différents types de testaments ?

Exemples de legs

Legs en duo 18

Tout le monde y gagne

Exemple pour un patrimoine de 500 000 €

Quatre raisons d'inclure le WWF dans votre testament

AVANT-PROPOS



Antoine Lebrun
Directeur général du
WWF-Belgique

La biodiversité mondiale décline à un rythme effréné, menaçant tant la survie des espèces sauvages que notre propre avenir. La diversité des milieux et des espèces ainsi que la diversité génétique de chaque espèce sont en danger. La dégradation de la faune et de la flore se produit à une vitesse telle que le monde scientifique considère que nous avons amorcé une sixième extinction de masse, déclenchée pour la première fois par la pression qu'exerce une espèce sur son environnement : Homo Sapiens.

Depuis plus de 50 ans, le WWF met en place des programmes de conservation dans le monde entier, en s'appuyant sur des analyses scientifiques rigoureuses et en établissant des relations constructives avec les populations locales, les autorités nationales et les acteurs économiques.

Année après année, le WWF obtient des résultats concrets, qui permettent de préserver la diversité biologique et les espèces emblématiques dans leur habitat naturel. Nous tenons l'avenir de la Terre entre nos mains et protéger l'environnement, c'est assurer notre survie et l'avenir de l'humanité. Nous dépendons en effet complètement de la nature pour la qualité de l'air que nous respirons, pour l'eau que nous buvons, pour la stabilité du climat, et pour l'approvisionnement en nourriture et en matériaux divers. Le WWF partage avec vous la vision d'un monde qui nous survivra, dans sa beauté et sa diversité. Un monde où l'homme et la nature vivent en harmonie. À titre personnel, c'est la raison de mon engagement. En rejoignant le WWF, j'ai eu la ferme conviction de pouvoir œuvrer efficacement à la préservation d'une planète vivante pour les générations futures.


Cependant, notre travail est loin d'être terminé et l'urgence est plus que jamais palpable. Mais notre détermination et notre conviction sont plus fortes de jour en jour.

Si vous aussi vous vous souciez du monde que vous laisserez derrière vous, vous pouvez agir pour que vos héritiers puissent profiter eux aussi des bienfaits des trésors de la biodiversité. Armés d'une vision à long terme, et avec l'aide précieuse de donateurs tels que vous, nous continuerons à agir à tous les niveaux, pour une planète vivante.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous invite à prendre contact avec notre Gestionnaire des Relations Testamentaires.

Antoine Lebrun
Directeur général du WWF-Belgique

A handwritten signature in black ink that reads "Antoine Lebrun". The signature is written in a cursive, flowing style.



INSCRIRE LE WWF DANS SON TESTAMENT, UN GESTE QUI A DU SENS ?

Un legs pour la planète



« Adolescente, j'ai perdu mon frère et plus récemment, j'ai également perdu mon meilleur ami. J'ai alors réalisé qu'il fallait profiter de chaque instant... Il m'a paru important de commencer à penser à ma succession avant qu'il ne soit trop tard. »

Grâce au legs en duo, mes héritiers légaux ne sont pas lésés car le WWF prend en charge les droits de succession. Et qui sait, j'incite ici peut-être d'autres personnes à offrir un legs au WWF.

Je le conseillerais en tout cas à tout le monde ! Un tel geste me donne un sentiment positif et j'ai par ailleurs été très bien accompagnée par l'équipe du WWF lors de la rédaction de mon testament. Je les en remercie chaleureusement. »

Lieve Maeckelbergh



« Ma motivation première pour faire un legs au WWF réside dans la possibilité de contribuer à la protection de la planète. Les conséquences du changement climatique et des autres menaces qui pèsent sur la nature ne sont malheureusement pas assez prises au sérieux par beaucoup de nos dirigeants. De nombreuses espèces menacées sont régulièrement tuées, et les personnes responsables ont pour seul objectif le profit ou la chasse aux trophées. Le problème urgent de la déforestation et des catastrophes naturelles, résultats du changement climatique et plus que jamais d'actualité, ne peut être sous-estimé. »

Le WWF contribue au bien-être de la nature. Des projets de terrain dans le monde entier, un travail acharné auprès des décideurs politiques et des actions répétées de sensibilisation : il est évident que des moyens financiers considérables sont nécessaires pour réaliser tout cela. Savoir que mes biens seront entre de bonnes mains et qu'ils seront consacrés à des projets qui protègent les animaux, la nature et les hommes m'apporte une réelle sensation de bien-être. »

Bert Van Der Kinderen

PROJETS

Le WWF-Belgique mène plusieurs projets de terrain dans des régions que le WWF-International a identifiées comme étant critiques. Les projets suivants illustrent le travail du WWF-Belgique aujourd'hui.





Doubler le nombre de tigres

Le plus grand des félins ne règne plus que sur 7 % de son habitat d'origine et son nombre a chuté de 95 % en 100 ans. Une situation indigne du seigneur de la jungle, qui exigeait une réponse forte.

Le tigre a perdu une grande partie de son habitat au profit de l'exploitation forestière, le développement non durable d'infrastructures (mines, routes, usines...) et l'agriculture.

Avec la croissance démographique, les hommes envahissent de plus en plus son habitat naturel. Cela engendre des conflits pour l'espace et la nourriture. Étant donné que les forêts disparaissent et que les proies deviennent rares, certains tigres sont contraints de chasser le bétail dont les communautés locales dépendent. Ces tigres sont alors souvent capturés, voire tués, puis vendus sur le marché noir.

Le braconnage reste la plus grande menace immédiate pour les populations de tigres sauvages. TRAFFIC - le réseau de surveillance du commerce illégal des espèces sauvages - estime qu'environ 110 saisies de tigres ou parties de corps de tigre sont menées par an provenant de tigres sauvages et de tigres en captivité.

Afin de stopper le déclin des populations de tigres qui pourrait mener à la disparition pure et simple de l'espèce, en 2010, les 13 « pays du tigre » se sont engagés lors de la Conférence de St-Petersbourg à doubler le nombre de tigres à l'état sauvage d'ici 2022. Cette initiative, appelée TX2 (Tigres fois 2), est soutenue massivement par le WWF depuis ses débuts.

Le WWF-Belgique soutient l'initiative TX2, notamment à travers le financement de plusieurs projets de protection du tigre en Thaïlande, au Myanmar et au Cambodge.

Depuis 2016, le WWF aide à réintroduire le tigre dans les plaines orientales du Cambodge. Le WWF met tout en œuvre pour sensibiliser le gouvernement cambodgien à l'importance de la mise en application des lois de protection de la nature dans le pays. Nous soutenons les patrouilles qui luttent contre la déforestation et le braconnage, et qui assurent la protection des espèces sauvages. Nous finançons la formation des rangers et investissons dans du matériel adapté. Parallèlement à cela, le WWF mène des campagnes de sensibilisation auprès des populations locales, pour informer les habitants du projet de réintroduction. Et nous travaillons avec ces populations afin d'empêcher le commerce illégal des animaux et du bois.



Préserver le joyau vert de l'Afrique

Le Parc des Virunga, en République démocratique du Congo, est l'une des zones protégées les plus riches en biodiversité. C'est le seul parc national au monde à héberger des gorilles de montagne, des gorilles des plaines orientales et des chimpanzés. Il est pourtant exposé à de graves menaces.

L'instabilité géopolitique régionale et la menace de l'exploitation pétrolière sont des dangers pour le Parc, ainsi que les braconniers, et le fait que les besoins quotidiens poussent une population de plus en plus nombreuse à s'aventurer toujours plus loin dans la forêt pour chasser ou couper du bois de chauffe.

Aux alentours du Parc, la grande majorité de la population n'a pas d'autre choix que d'utiliser le charbon de bois pour cuisiner et se chauffer. Malheureusement, le bois à ces endroits-là se raréfie. Les villageois dépensent une grande partie de leurs revenus pour acheter du charbon de bois, produit illégalement à l'intérieur du Parc. Par ailleurs, la coupe et la production de charbon de bois illégaux sont principalement entre les mains de mouvements rebelles, ce qui alimente ainsi l'instabilité locale. En plus des risques pour la population locale, tout cela engendre de fortes pressions sur le Parc des Virunga et les espèces qui y vivent.



De ce constat est né le projet ECOMakala, soutenu par le WWF. Nous apportons sur le marché une source légale de charbon de bois afin de lutter contre la coupe et la production de charbon de bois illégaux. Nous renforçons les capacités des associations locales et aidons les planteurs à mettre en place des plantations d'arbres destinées à produire du charbon de bois. Entre 2007 et 2017, le projet a permis d'accompagner plus de 7 000 planteurs dans la plantation de 10 000 hectares de forêt autour du Parc des Virunga.

Malgré tout, le Parc n'est pas à l'abri de nouveaux projets pétroliers, et nous restons extrêmement vigilants. En 2013 et 2014, face à une menace imminente de prospection pétrolière dans ce site inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité, le réseau WWF a organisé une campagne internationale pour mobiliser le grand public à soutenir le Parc. Plus de 765 000 personnes, dont 50 000 Belges, ont appelé Soco, l'entreprise britannique qui voulait réaliser des forages dans le Parc, à renoncer à ses projets. Et nous avons gagné !



Protéger le cœur sauvage de l'Europe

Au cœur de l'Europe se trouve un trésor naturel inestimable : la chaîne montagneuse des Carpates. Les Carpates étirent leur relief accidenté sur 7 pays - la République tchèque, la Pologne, la Slovaquie, l'Ukraine, la Hongrie, la Roumanie, la Serbie - et comptent pas moins de 209 000 km², l'équivalent de sept fois la Belgique. Riches d'une mosaïque de paysages encore intacts et d'une biodiversité inégalée, les Carpates constituent la dernière grande zone sauvage de l'Union Européenne. Des populations d'ours bruns, de loups, de lynx et de bisons y trouvent refuge. La chaîne de montagnes des Carpates abrite les plus grandes forêts primaires du continent (hors Russie).

Les Carpates, et plus précisément les forêts primaires de la Roumanie, sont fragiles. L'accroissement de l'exploitation forestière, le braconnage, les dommages dus aux constructions, l'agriculture intensive, le mauvais entretien des sols et les projets qui négligent l'environnement détruisent les surfaces boisées.

L'exploitation forestière entraîne d'importantes menaces pour l'ours brun et le lynx. Les espaces naturels sont de plus en plus restreints et ils sont contraints de partager un même territoire avec les hommes dans un contexte de rivalité parfois intense. Aujourd'hui, même retranchés au cœur de la nature qu'il leur reste, ils continuent d'être

chassés alors que les derniers bisons en liberté se sont éteints en 1927 pour les mêmes raisons.

Le WWF mène des projets de long terme pour que les Carpates restent un lieu de vie idéal pour tous. À cette fin, nous travaillons avec les autorités gouvernementales et les administrateurs des zones protégées pour éviter que les populations d'ours bruns ne déclinent. Nous étudions la meilleure façon de préserver les voies migratoires des ours bruns dans la région du Maramures en Roumanie. De plus, nous sensibilisons la population dans les régions où le lynx a failli disparaître et avons pour mission d'apaiser les conflits entre les humains et les animaux. En collaboration avec Rewilding Europe, une organisation qui vise à redonner une place à la nature sauvage en Europe, le WWF œuvre à la réintroduction

des bisons européens dans les Carpates avec un objectif de 185 bisons en liberté à l'horizon 2020.

En Roumanie, nous nous efforçons de protéger ce qui existe encore et de restaurer ce qui a disparu. Nous travaillons à développer une meilleure législation, et nous souhaitons initier les habitants au développement durable et les informer des conséquences de la perte des ressources naturelles. Nous identifions les massifs forestiers, cartographions et inventorions les forêts primaires de la région.

Une grande victoire a déjà été engrangée : en 2017, l'UNESCO a annoncé l'inscription au Patrimoine mondial de l'Humanité d'une série de forêts de hêtres intactes à travers l'Europe. Nous restons cependant vigilants face aux pressions que continuent à subir ces forêts précieuses.



L'Amazonie, poumon vert de notre planète

Avec ses 6,7 millions de km² de forêt - la plus vaste forêt primaire subsistant à ce jour - et le fleuve Amazone - le plus long du monde -, l'Amazonie accueille un dixième des espèces connues sur Terre.

Le lien entre l'état de santé de l'Amazonie et celui de la planète est très clair. Les forêts tropicales jouent un rôle essentiel dans la stabilisation du climat local et global. À cause de la déforestation en Amazonie, le taux de CO₂ augmente et c'est l'existence même de la planète qui est menacée.

Le WWF est déterminé à protéger l'Amazonie et à sauvegarder l'essentiel de ses ressources et de sa biodiversité.

En Équateur, nous participons activement à la préservation de la réserve de Cuyabeno, et souhaitons qu'elle soit reconnue comme site de conservation. Nos équipes sont engagées dans un projet qui permettrait de déclarer le territoire Achuar « première zone de conservation indigène » du pays. Nous promouvons également l'écotourisme, qui permet aux communautés locales de trouver des sources alternatives de revenus tout en respectant la biodiversité de la région.



La forêt amazonienne est aussi la patrie d'innombrables animaux, dont le majestueux jaguar. En Équateur, il est considéré comme une espèce quasi menacée et subit des représailles de la part des éleveurs. Son habitat est diminué et son terrain de chasse se voit vidé de ses proies : les forêts sont fragmentées en raison de la construction de routes et de la migration des Équatoriens dû au développement agricole, aux exploitations pétrolières, et au tourisme. Il est chassé et victime de braconnage.

Afin de protéger le jaguar, le WWF a installé des caméras-pièges en Équateur. Nous travaillons avec la communauté locale de Zancudo Cocha pour qu'elle puisse mieux connaître les animaux de la réserve de Cuyabeno. Le but est de déterminer les zones où la chasse traditionnelle des proies du jaguar peut être autorisée, et de définir les zones à protéger.



VOTRE TESTAMENT



Faire respecter votre volonté

Organiser sa succession n'est pas une chose que l'on fait à la légère. Vous vous posez certainement des questions bien légitimes. Quelles démarches effectuer ? Comment s'assurer que votre volonté sera respectée ? Comment répartir équitablement votre patrimoine entre vos héritiers et la cause que vous souhaitez soutenir ? Ces quelques pages sont destinées à vous guider vers la solution la mieux adaptée à vos souhaits.

Pour commencer, sachez qu'il existe trois manières de soutenir une bonne cause en y consacrant une partie de votre patrimoine : vous pouvez effectuer une donation de votre vivant, prévoir un legs dans votre testament ou faire don de votre assurance-vie.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez des informations pratiques et concrètes sur les différents types de testament et de legs. Vous verrez que faire un geste aussi important que de contribuer à la conservation de la planète au-delà de votre présence sur Terre est bien plus simple qu'il n'y paraît. Dans certains cas, cela peut même s'avérer avantageux pour vos héritiers !

Quels sont les différents types de testaments ?

LE TESTAMENT OLOGRAPHE

Un testament olographe est un testament manuscrit, signé et daté de votre main. Il n'est pas indispensable de consulter un notaire, ce qui a l'avantage de n'occasionner aucun frais. Il arrive toutefois que des difficultés surgissent après le décès du testateur, en raison de divergences d'interprétation ou de doutes quant à la validité du document. C'est pourquoi nous vous conseillons de vous adresser à un notaire pour faire relire votre testament et l'enregistrer au Registre Central des Testaments (CRT) car un testament non retrouvé équivaut à un testament non existant. Ce Registre est géré par la Fédération Royale du Notariat Belge.

LE TESTAMENT AUTHENTIQUE OU NOTARIÉ

Vous dictez le contenu du testament à votre notaire en présence de deux témoins ou d'un second notaire. Vos dernières volontés sont traduites dans un langage juridique qui les rend parfaitement claires pour une interprétation future. Après relecture, il vous sera demandé de signer le document. Le testament est conservé chez votre notaire. Ce type de testament engendre un coût mais il offre davantage de sécurité et il est aussi généralement enregistré au CRT.

LE TESTAMENT INTERNATIONAL

Si vous possédez des biens à l'étranger que vous souhaitez léguer, optez pour un testament international. Vous pouvez rédiger un testament manuscrit, que vous transmettez ensuite à un notaire en présence de deux témoins. Vous déclarez devant le notaire qu'il s'agit bien de votre testament, puis vous datez et signez le document. Le notaire y joindra une déclaration certifiant que toutes les dispositions légales ont été respectées.



Exemples de legs

LE LEGS UNIVERSEL ET LE LEGS À TITRE UNIVERSEL

Le legs universel est une disposition testamentaire par laquelle vous laissez la totalité de votre patrimoine à une ou plusieurs personnes. Les bénéficiaires – vos « légataires universels » – reçoivent la totalité de votre succession et en assument le passif éventuel. Ils se chargent de transmettre vos éventuels legs particuliers à leurs destinataires.

Le legs à titre universel obéit au même principe mais dans ce cas, vous attribuez une quote-part ou une entité (mobilière ou immobilière) définie de votre succession à un ou plusieurs « légataires à titre universel », qui s'acquittent ensuite des dettes et charges de la succession.

LE LEGS PARTICULIER

Par cette disposition testamentaire, vous laissez un ou plusieurs biens clairement identifiés à une ou plusieurs personnes désignées. Le bénéficiaire peut être un membre de votre famille, toute personne nommément désignée ou bien une association. Ce bénéficiaire s'adressera à vos héritiers ou légataires universels pour obtenir son legs.



UN LIEN UTILE :
www.notaire.be

Vous pouvez nous contacter en toute confidentialité et sans engagement de votre part. Un juriste vous conseillera une formule adaptée et vous guidera dans la rédaction de votre testament.

LEGS EN DUO





Tout le monde y gagne

Les legs en duo sont souvent utilisés dans le cadre des legs destinés à la bonne cause. Le legs en duo consiste à transmettre une partie de votre patrimoine à vos héritiers et une autre partie à une association reconnue telle que le WWF, qui s'acquitte de la totalité des droits de succession. Comme les droits sont fortement réduits pour les associations reconnues, cette formule peut s'avérer très intéressante pour vos héritiers, qui pourront recevoir une somme supérieure à celle qu'ils auraient reçue s'ils avaient été les uniques bénéficiaires.

Le legs en duo est une formule qui rencontre un succès grandissant. Il est vrai qu'elle a de quoi séduire ! Vous inscrivez le WWF sur votre testament, à côté de vos héritiers. L'association se charge alors de régler la totalité des droits de succession, tandis que vos héritiers reçoivent une part nette. Comme l'association bénéficie d'un taux particulièrement avantageux, il est possible de transmettre à vos héritiers une part nette aussi élevée ou même plus élevée qu'en les désignant légataires universels.

Si vous souhaitez que la formule soit avantageuse pour tous, la répartition des montants doit être soigneusement calculée en fonction de votre situation personnelle et de la valeur du patrimoine. Contactez un notaire ou le spécialiste du WWF pour élaborer la formule idéale.

Exemple pour un patrimoine de 500 000 €

EN RÉGION WALLONNE :

Isabelle a 87 ans et est domiciliée en région wallonne. Elle souhaite léguer 500 000 euros à une amie de longue date, Christine, puisqu'elle n'a plus aucune parenté.

Voici la répartition de l'héritage **sans le legs en duo** :

| BÉNÉFICIAIRES | CHRISTINE | LE WWF |
|------------------------------|------------------|------------|
| LEGS BRUT | 500 000 € | 0 € |
| DROITS DE SUCCESSION À PAYER | 378 125 € | 0 € |
| SOLDE NET DU LEGS | 121 875 € | 0 € |

Si Isabelle choisit **la formule du legs en duo**, elle peut léguer 250 000 euros à Christine et 250 000 euros au WWF. Dans ce cas-ci, le WWF paie l'entièreté des droits de succession :

| BÉNÉFICIAIRES | CHRISTINE | LE WWF |
|------------------------------|------------------|-----------------|
| LEGS BRUT | 250 000 € | 250 000 € |
| DROITS DE SUCCESSION À PAYER | | |
| 1. Sur la part de Christine | 0 € | 178 125 € |
| 2. Sur la part du WWF | 0 € | 17 500 € |
| SOLDE NET DU LEGS | 250 000 € | 54 375 € |

Grâce au legs en duo, Christine héritera de **128 125 euros** de plus et le WWF bénéficiera de **54 375 euros**.

EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE :

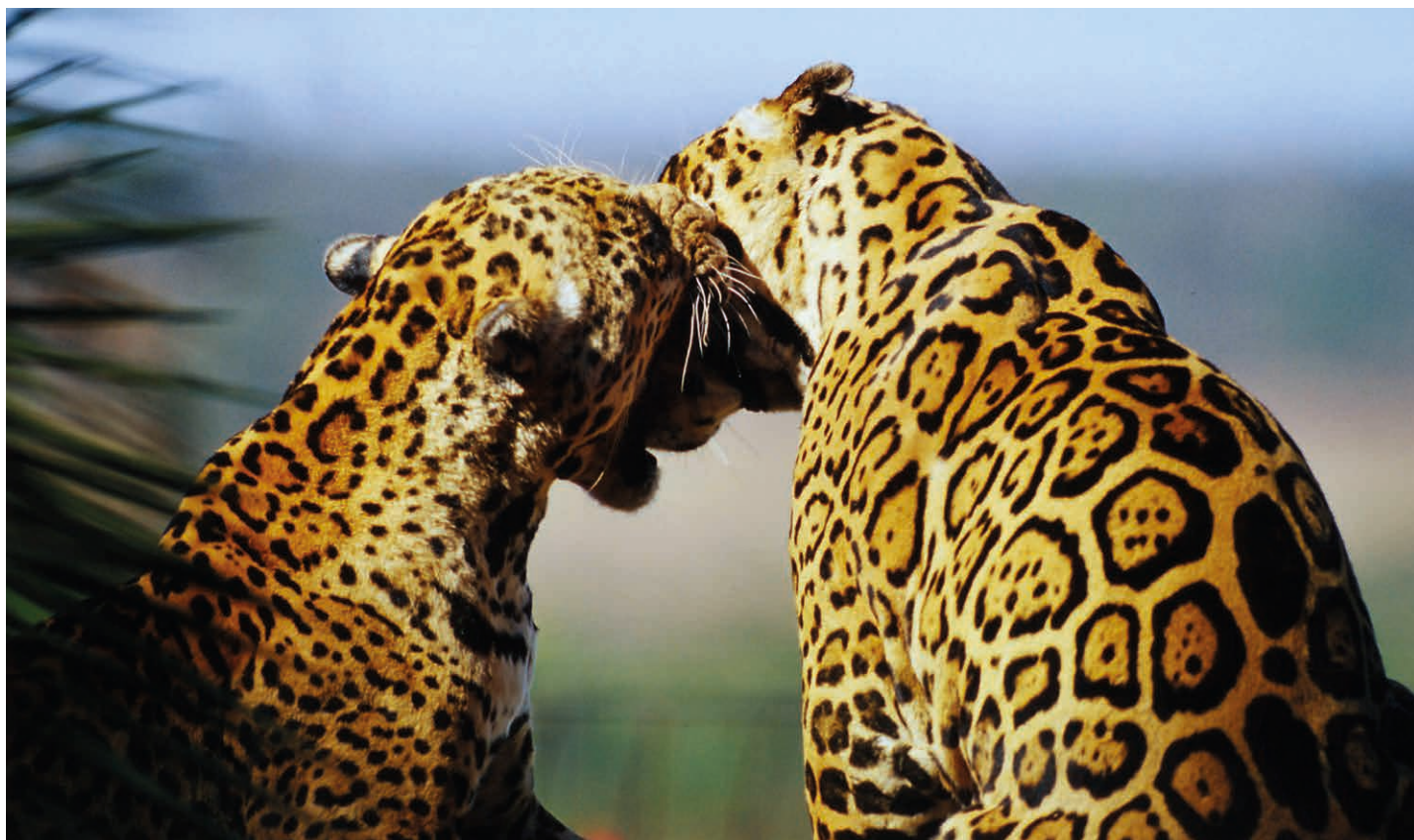
Si Isabelle était domiciliée en région de Bruxelles-Capitale, voici comment serait réparti son héritage **sans le legs en duo** :

| BÉNÉFICIAIRES | CHRISTINE | LE WWF |
|------------------------------|------------------|------------|
| LEGS BRUT | 500 000 € | 0 € |
| DROITS DE SUCCESSION À PAYER | 358 750 € | 0 € |
| SOLDE NET DU LEGS | 141 250 € | 0 € |

Si Isabelle choisit **la formule du legs en duo**, elle peut léguer 250 000 euros à Christine et 250 000 euros au WWF. Dans ce cas-ci, le WWF paie l'entièreté des droits de succession :

| BÉNÉFICIAIRES | CHRISTINE | LE WWF |
|------------------------------|------------------|-----------------|
| LEGS BRUT | 250 000 € | 250 000 € |
| DROITS DE SUCCESSION À PAYER | | |
| 1. Sur la part de Christine | 0 € | 158 750 € |
| 2. Sur la part du WWF | 0 € | 31 250 € |
| SOLDE NET DU LEGS | 250 000 € | 60 000 € |

Grâce au legs en duo, Christine héritera de **108 750 euros** de plus que dans la simulation précédente et le WWF bénéficiera de **60 000 euros**.



EN RÉGION FLAMANDE :

Si Isabelle était domiciliée en région flamande, voici comment serait réparti son héritage **sans le legs en duo** :

| BÉNÉFICIAIRES | CHRISTINE | LE WWF |
|------------------------------|------------------|------------|
| LEGS BRUT | 500 000 € | 0 € |
| DROITS DE SUCCESSION À PAYER | 305 000 € | 0 € |
| SOLDE NET DU LEGS | 195 000 € | 0 € |

Si Isabelle choisit **la formule du legs en duo**, elle peut léguer 250 000 euros à Christine et 250 000 euros au WWF. Dans ce cas-ci, le WWF paie l'entièreté des droits de succession :

| BÉNÉFICIAIRES | CHRISTINE | LE WWF |
|------------------------------|------------------|-----------------|
| LEGS BRUT | 250 000 € | 250 000 € |
| DROITS DE SUCCESSION À PAYER | | |
| 1. Sur la part de Christine | 0 € | 142 500 € |
| 2. Sur la part du WWF | 0 € | 21 250 € |
| SOLDE NET DU LEGS | 250 000 € | 86 250 € |

Grâce au legs en duo, Christine héritera de **55 000 euros** de plus et le WWF bénéficiera de **86 250 euros**.

Les tarifs des droits de succession sont progressifs, c'est-à-dire qu'ils augmentent en fonction des tranches d'imposition qui varient d'une région à l'autre. Ils diffèrent également en fonction du lien de parenté entre le défunt et ses héritiers.

Vous pouvez bien sûr faire varier les parts de chacun, multiplier les héritiers et/ou les bonnes causes que vous souhaitez soutenir. Le montant de 500 000 euros est donné à titre d'exemple. Dans tous les cas, une solution avantageuse pour tous peut être trouvée.



Quatre raisons d'inclure le WWF dans votre testament

- Quelle que soit son importance, votre geste fait la différence.
- Vous pouvez modifier votre testament à tout moment et sans conditions.
- La gestion financière du WWF est transparente.
- Voici une occasion unique de léguer une planète vivante à nos générations futures.



© WILL BURRARD-LUCAS / WWF-US



CONTACT

Pour toute question concernant les legs et les donations, n'hésitez pas à contacter Dominique Weyers, Gestionnaire des Relations Testamentaires directement par téléphone au **02 340 09 37**, ou au **0476 58 07 42** ou par e-mail : **legs@wwf.be**. Vous pouvez également nous joindre par courrier à l'attention de Dominique Weyers, Boulevard Emile Jacqmain 90, 1000 Bruxelles.



Notre mission

Le WWF agit pour mettre un terme à la dégradation de l'environnement de notre planète et pour construire un avenir où l'humain vit en harmonie avec la nature.

www.wwf.be | www.facebook.com/wwf.be



FSC
www.fsc.org

MIXTE

Papier issu
de sources
responsables

FSC® C004965



Le WWF dans votre testament ?

Si vous avez mentionné le WWF dans votre testament pour soutenir nos projets, nous serions ravis d'en être informés. Sans obligation de votre part et en toute confidentialité, vous pouvez remplir ce formulaire et nous l'envoyer, avec ou sans copie de votre testament, à l'attention de **Dominique Weyers**, Boulevard Emile Jacqmain 90, 1000 Bruxelles.

De cette façon, nous pourrions vous tenir au courant de nos projets et des résultats de notre travail. Nous pourrions aussi vous inviter aux événements que nous organisons régulièrement.

VOS COORDONNÉES

Madame / Monsieur Né(e) le...../...../.....

Madame / Monsieur Né(e) le...../...../.....

Rue Numéro..... Boîte.....

Code postal Localité

E-mail Téléphone

Si vous avez des remarques particulières, n'hésitez pas à nous les communiquer :

.....
.....
.....
.....

VOTRE HÉRITAGE

Faire un legs ou une donation est une démarche qui nécessite réflexion. N'hésitez pas à me solliciter si vous avez besoin d'informations complémentaires. Je suis là pour vous écouter et pour vous conseiller dans les étapes à suivre. C'est avec plaisir que je vous présenterai notre mission et nos projets et que je vous accompagnerai dans les démarches juridiques. Vous bénéficierez de l'avis du juriste avec lequel nous travaillons afin de vous guider dans la rédaction de votre testament. De plus, vos fonds seront collectés et affectés à des projets qui s'appuient sur les travaux des meilleurs experts scientifiques.

Je voudrais vous remercier chaleureusement de partager avec nous la réalisation de ce rêve.

Dominique Weyers